

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2023 à 18 h 30

Le deux février deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint Méard de Gurçon sous la présidence de Monsieur Cyril BARDE, maire.

Date de la convocation : 26 janvier 2023

Membres présents : Barde Cyril, Arsigny Jocelyne, Delhaye Paul, Carrier Brigitte, Bonnamy Gérard, Bragagnolo Gilberte, Pires Jean-Claude, Radin Benoit, Lejas Dominique, Dubourdy Laetitia et Mignon Jean-Pierre

Membres excusés : Minaud Aurélie, Petit Maëva, Costella Jérémy et Rivier Yoann

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Benoît RADIN

Ordre du jour :

- Délibération Travaux de rénovation de l'église : avenant n°1 au lot « menuiserie »
- Délibération Travaux à l'école : révision du projet
- Délibération Travaux d'éclairage public : cheminement piétonnier derrière l'église
- Délibération Travaux d'éclairage public : départ mal alimenté du bourg
- Délibération Travaux d'éclairage public : mise en valeur de la halle
- Délibération Convention fourrière avec la SPA de Bergerac
- Délibération Avis sur le projet de centrales photovoltaïques au sol,
- Point sur les dossiers en cours : aménagement du bourg, église...
- Questions diverses

Délibération Travaux de rénovation de l'église : avenant n°1 au lot « menuiserie »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 décembre 2020 attribuant les lots des travaux de rénovation de l'église. Il est demandé à l'entreprise SOGEME d'effectuer des travaux complémentaires sur les abat-sons du clocher (traitement à la chaux). L'entreprise a fait un devis d'un montant de 2430,00 €HT (2916,00 €TTC).

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour établir un avenant d'un montant 2430 €HT pour les travaux de traitement à la chaux des abat-sons et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

Délibération Travaux à l'école : révision du projet

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 janvier 2021 actant le projet de mise aux normes des toilettes extérieures de l'école avec création d'une salle de motricité. Compte tenu du contexte économique actuel et de la baisse des effectifs de l'école, il propose dans un premier temps de réduire le projet à la mise aux normes de l'accès PMR, à la mise aux normes des toilettes extérieures et la couverture du préau et des sanitaires. Le nouveau coût prévisionnel s'élève à 58 320 €HT soit 69 984,24 €TTC.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer toutes les pièces et actes se rapportant à ce dossier.

Délibération Travaux d'éclairage public : cheminement piétonnier derrière l'église

La commune de Saint Méard de Gurçon adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public. Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant la création d'un éclairage sur le passage piétonnier sous église. L'ensemble de l'opération est estimé à 13 797,23 €HT soit 16 556,68 € TTC. Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux de création d'illumination, mise en valeur, coffrets marché et en application du règlement d'intervention adopté le 5 mars 2020, la participation de la commune s'élève à 90 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 12 417,51 HT. Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24. La dépense sera inscrite au budget communal 2023.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le dossier qui lui est présenté, demande au SDE 24 de réaliser les travaux au 1^{er} trimestre 2023, s'engage à inscrire cette dépense au budget de la commune, et à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la

Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Délibération Travaux d'éclairage public : départ mal alimenté du bourg

La commune de Saint Méard de Gurçon adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant le départ mal alimenté du Bourg (DMA). L'ensemble de l'opération est estimé à 4 543,04 €HT soit 5 451,65 € TTC. Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de renouvellement de travaux coordonnés ER-EP en souterrain et en application du règlement d'intervention adopté le 5 mars 2020, la participation de la commune s'élève à 55 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 2 498,67 €HT. Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24. La dépense sera inscrite au budget communal 2023.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le dossier qui lui est présenté, demande au SDE 24 de réaliser les travaux au 1^{er} trimestre 2023, s'engage à inscrire cette dépense au budget de la commune, et à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Délibération Travaux d'éclairage public : mise en valeur de la halle

La commune de Saint Méard de Gurçon adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public sont envisagés pour la création de l'éclairage de la halle. L'ensemble de l'opération est estimé à 9 617,72€HT soit 12 118,32 € TTC. Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux de création d'illumination, mise en valeur, coffrets marché et en application du règlement d'intervention adopté le 5 mars 2020, la participation de la commune s'élève à 90 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 9 088,75 HT. Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24. La dépense sera inscrite au budget communal 2023.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, rejette le dossier qui lui est présenté et annule sa demande faite au SDE 24 de réaliser les travaux d'éclairage de la halle.

Délibération Convention fourrière avec la SPA de Bergerac

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune n'est pas dotée d'une fourrière. La Société Protectrice des Animaux de Bergerac assure ce service pour la commune depuis de nombreuses années. Il donne lecture de la proposition de renouvellement de la convention fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Bergerac. Le prix de cette prestation est de 0,90 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord au renouvellement de la convention fourrière avec la SPA de Bergerac et autorise le Maire à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier.

Arrivée de Monsieur Lejas Dominique.

Délibération Avis sur le projet de centrales photovoltaïques au sol,

La commune de Saint Méard de Gurçon entend favoriser le développement de projets de production d'énergie renouvelable sur son territoire et s'inscrit en ce sens pleinement dans les objectifs européens et nationaux tels qu'énoncés par le Grenelle de l'environnement et la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Elle entend également participer à la mise en œuvre des objectifs du Grenelle II et de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et reste donc en cohérence avec les buts poursuivie par le territoire dans le cadre de son PLUi, notamment en contribuant à :

- limiter l'impact du territoire sur le climat (via la réduction des gaz à effet de serre (GES), la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables) ;

- l'adaptation au changement climatique : réduire la vulnérabilité du territoire.

La commune souhaite ainsi être un acteur actif de la transition énergétique et pour ce faire, encourage et facilite les initiatives locales qui vont dans ce sens. C'est dans ce cadre que Monsieur le Maire présente au conseil municipal, l'étude de préfaisabilité réalisée par la Société AEDES ENERGIES portant sur le développement de projets de centrales solaires photovoltaïques au sol situé aux lieux-dits : Barat, Jarrige Nord et le Bois Piqua.

Les résultats des études montrent que les sites pourraient présenter un bon potentiel pour le développement de centrales de production d'énergie photovoltaïque. La définition précise et définitive de la faisabilité du projet nécessite la réalisation d'études techniques et environnementales plus approfondies. La Société AEDES ENERGIES, sollicite le soutien de notre collectivité au projet présenté et en cas de besoin, notre avis favorable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme pour permettre la construction et l'exploitation de la centrale.

- Considérant que ce projet est localisé sur le territoire de la commune de Saint Méard de Gurçon. Que ces terrains présentent un réel potentiel d'implantation de centrale photovoltaïque au sol ;

- Considérant que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi) permet l'implantation de centrale solaire au sol sur les parcelles d'assises du projet ;

- Considérant que le projet, pour être réalisé, nécessite une mise en compatibilité des documents d'urbanisme en vigueur, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

- Considérant que la commune souhaite soutenir et encourager le développement des projets énergétiques sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- confirme l'intérêt de la commune de Saint Méard de Gurçon pour les projets présentés par la Société AEDES ENERGIES,

- se prononce favorablement sur le développement des projets de centrales photovoltaïques sur les terrains présentés par la société AEDES ENERGIES,

- soutient la demande de mise en compatibilité des documents d'urbanisme dans la cadre du développement de ces projets,

- autorise le Maire à accomplir tous les actes nécessaires au développement des projets présentés, y compris la signature d'actes nécessaires à la réalisation de ces projets, dont les conditions seront préalablement présentées et validées par le Conseil Municipal.

Arrivée de Madame Dubourdy Laetitia.

Point sur les dossiers en cours :

- **Aménagement du bourg** : l'entreprise poursuit les travaux à l'entrée de la rue de l'église jusqu'à la halle ainsi que le parvis de la mairie. Les trottoirs devraient être achevés le mercredi 15 février 2023. Les 16 et 17 février 2023, les rues de l'église et rue de l'école seront à nouveau fermées pour procéder au revêtement définitif de la route.

- **Commerces** : La boulangerie a indiqué que les travaux d'aménagement du bourg lui ont occasionné une perte de chiffre d'affaire. Le maire a demandé que soit fourni des données chiffrées.

La même demande a été faite à l'épicier qui a été le plus impacté par les fermetures de routes. Il estime sa perte de chiffre d'affaire à 20 %. Cette perte est minorée grâce à la décision de la mairie d'acheter toute l'alimentation (hors pain) et la droguerie du groupe scolaire (cantine, garderie) chez ce commerçant. Monsieur le maire propose lorsque les données seront remises par ces deux commerçants, d'étudier la possibilité de leur allouer une indemnité exceptionnelle. Monsieur Mignon demande que soit également fournie la perte sur les bénéfices. Il préconise de calculer l'éventuelle indemnité sur ce montant.

- **Eglise** : les travaux de la tranche ferme (sur le clocher) sont pratiquement terminés. La tranche optionnelle 1 (concernant la nef, le chœur et les chapelles) devrait débuter le 1^{er} juin 2023. Il a été demandé à l'entreprise de couverture de commander les tuiles.

- **Logement communal** : Suite à l'incendie d'une maison sur la commune, la mairie a décidé de reloger les occupants dans le logement qui est actuellement en travaux. Il sera disponible pour cette famille sinistrée au 1^{er} mars 2023.
- **PLUI** : une consultation publique est actuellement en cours pour la révision simplifiée n°1 du PLUi. Pour notre commune, cela ne concerne que des demandes de changements de destination de bâtiments existants. Les documents sont consultables du 30 janvier 2023 au 30 mars 2023 sur le site de la communauté de communes (<https://www.cdcmontaignemontravलगurson.fr/plui-modifications2023.html>) et dans leurs locaux (58 route des étangs 24610 Villefranche de Lonchat).
- **Contrôle assainissement non collectif** : Monsieur Bonnamy donne lecture d'un courrier qu'il a reçu pour le contrôle des assainissements individuels. Ce contrôle, effectué par la société Agur pour le compte de la communauté de communes Montagne Montravel et Gurson, aura lieu tous les 8 ans.

Fin de séance à 20 h 30.

Fait à St Méard de Gurçon, le 7 février 2023

Le Maire,
Cyril Barde

Le secrétaire de séance,
Benoît RADIN

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 2 FEVRIER 2023

2023_01 : Travaux de rénovation de l'église : avenant n°1 au lot 4 « menuiseries bois »

2023_02 : Révision du projet de travaux de l'école : mise aux normes de l'accès PMR, des toilettes extérieures et couverture du préau et des sanitaires

2023_03 : Travaux d'éclairage public : création d'un éclairage sur le passage piétonnier sous l'église

2023_04 : Travaux d'éclairage public : DMA du bourg (Départ Mal Alimenté)

2023_05 : Travaux d'éclairage public : création d'un éclairage de la halle

2023_06 : Renouvellement de la convention fourrière avec la SPA de Bergerac

2023_07 : Avis favorable à l'étude d'un projet de fermes photovoltaïques au sol à Barat et Le Bois Piqua